

LEYTRON

Plus de 200 oppositions contre la TR2 à Ovronnaz

Pas moins de 229 oppositions au projet d'introduction de taxe sur les résidences secondaires (TR2) ont été transmises dans les délais à l'administration communale de Leytron. De quoi satisfaire Charly Teuscher, l'homme à l'origine du mouvement de fraude né à Ovronnaz où le Veveysan possède une résidence secondaire depuis plus de trente ans: «Je suis extrêmement satisfait. Plus on est nombreux, plus on aura de poids pour s'opposer à la volonté de la commune de Leytron de vouloir mettre en place cette taxe sur les résidences secondaires.» Charly Teuscher qui reproche aux autorités locales d'avoir voulu faire passer cette taxe «en catimini» se réjouit également du succès rencontré par la démarche visant à créer APERO, pour Association des propriétaires extérieurs de résidences secondaires à Ovronnaz («Le Nouvelliste» du 21 juin): «Nonante inscriptions me sont par-

venues. Un comité sera prochainement porté sur les fonds baptismaux et la constitution de l'association est projetée, si tout va bien, pour la fin août, voire courant septembre.»

Bientôt une séance de conciliation

«Nous en prenons acte. Nous allons entendre les opposants lors d'une séance de conciliation avant de soumettre de nouveau le règlement sur les résidences secondaires à l'assemblée primaire qui aura alors à se prononcer sur l'instauration de la TR2», souligne le président de la commune Patrice Martinet. En cas d'acceptation, les opposants pourront de nouveau se manifester en recourant auprès du Conseil d'Etat.

Rappelons que la station compte 1500 résidences secondaires. La taxe se situera entre 1000 et 4500 francs et devrait rapporter environ 2 millions de francs par an. **CM**